

Depuis la récente expérimentation [loi kouchner 2002](#) encadrée du **cannabis thérapeutique** en France, de nombreux patients se retrouvent face à une nouvelle étape dans leur parcours de soin : *quel médecin consulter* pour bénéficier d'une prescription adaptée ? Si vous êtes dans cette situation, cet article vous guide pas à pas, en prenant en compte vos droits fondamentaux en santé, la législation en vigueur, et les outils pratiques pour choisir le bon spécialiste.

Contexte légal : la Loi Kouchner de 2002 et vos droits fondamentaux

Avant d'aborder la question de l'orientation vers un médecin, il est essentiel de rappeler vos droits dans la relation patient-médecin. La **Loi Kouchner du 4 mars 2002** sur les droits des malades et la qualité du système de santé est une base fondamentale :

- **Droit à l'information claire et accessible** : vous avez le droit d'obtenir des informations complètes, compréhensibles et adaptées à votre niveau de connaissance sur votre santé et les traitements possibles – y compris pour le cannabis thérapeutique.
- **Consentement libre et éclairé** : aucun traitement ne peut être administré sans votre accord, donné après que le médecin vous ait expliqué les bénéfices, risques et alternatives.
- **Accès à votre dossier médical** : vous pouvez accéder et demander une copie de vos données médicales, éléments clés pour assurer la continuité et la qualité des soins.

Ces droits garantissent un partage d'informations équilibré et vous permettent d'exercer un rôle actif dans votre prise en charge.

Le cannabis thérapeutique : un dispositif médical en évolution

Depuis fin 2020, la France a lancé une expérimentation encadrée de prescription de cannabis thérapeutique pour certaines pathologies précises, sous strict contrôle de l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé). Cet encadrement vise notamment :

- À garantir la sécurité et la traçabilité des prescriptions
- À identifier les profils de patients bénéficiant réellement d'un effet thérapeutique
- À définir un cadre strict pour les prescripteurs et pharmaciens

Mais concrètement, cela signifie que le recours au cannabis thérapeutique ne se fait pas par un médecin « lambda » mais souvent via un spécialiste.

Quel médecin consulter pour une prescription de cannabis thérapeutique ?

La démarche médicale officielle est la suivante :

1. **Consultation initiale avec votre médecin traitant.** C'est ce professionnel qui connaît votre historique médical global et vos traitements en cours. Il peut vous informer sur les indications possibles du cannabis thérapeutique dans votre situation.
2. **Orientation vers un spécialiste compétent.** Seuls certains spécialistes, habilités dans les pathologies concernées par l'expérimentation, peuvent prescrire le cannabis thérapeutique. Parmi eux :

Spécialité Pathologies ciblées et indications Neurologue Sclérose en plaques, douleurs neuropathiques liées aux affections du système nerveux Algologue Douleurs chroniques rebelles à autres traitements Oncologue Symptômes liés à des traitements anticancéreux, comme nausées ou douleurs Pneumologue, Gastro-entérologue, Psychiatre, Réanimateur Selon les indications validées par la procédure expérimentale et situation du patient

Le spécialiste évaluera votre dossier, votre éligibilité, et rendra un avis médical expert.



Comment trouver un spécialiste prescripteur ?

Selon les régions, les listes de spécialistes engagés dans l'expérimentation sont consultables par votre **médecin traitant**, via l'ANSM ou certaines plateformes dédiées.

Une application digitale utile pour les patients est Releaf, qui offre :

- Un annuaire des médecins spécialistes près de chez vous ayant une expérience avec le cannabis thérapeutique
- Des outils pour suivre vos traitements et noter les effets rapportés
- Un accès à des ressources d'information validées sur le cannabis thérapeutique

Droit à l'information médicale claire et au consentement éclairé

Une fois en consultation, le spécialiste est tenu de vous informer :

1. Sur le mécanisme d'action du cannabis thérapeutique
2. Sur les bénéfices attendus et les limites scientifiques actuelles
3. Sur les effets secondaires possibles et les interactions avec d'autres traitements
4. Sur les modalités pratiques de prise et de surveillance du traitement

Vous gardez à tout moment un **choix libre**. Le consentement doit être *éclairé* pour que vous puissiez accepter ou refuser ce type de traitement en toute connaissance de cause.

Accès à votre dossier médical et traçabilité des prescriptions

Dans le cadre de cette expérimentation, la **traçabilité** est renforcée :

- Le spécialiste inscrit la prescription dans votre dossier médical partagé.
- Les pharmaciens délivrent le cannabis thérapeutique en suivant une procédure sécurisée.
- Les données anonymisées peuvent être analysées pour ajuster le dispositif à terme.

Vous pouvez à tout moment accéder à votre dossier médical électronique via le portail *Mon Espace Santé* ou directement chez votre médecin, conformément à vos droits légaux. Ceci permet de garantir la continuité des soins et la transparence.

Conseils pratiques pour votre démarche

- **Commencez par votre médecin traitant** : il est votre premier interlocuteur et pourra vous orienter.
- **Préparez questions et documents** : listez vos traitements actuels, antécédents, symptômes précis.
- **Utilisez des ressources fiables** : consultez le site de l'ANSM ou l'application Releaf pour trouver un spécialiste et suivre votre traitement.
- **Vérifiez vos droits** : demandez l'accès à votre dossier médical et conservez les comptes rendus pour le suivi.
- **Restez attentif à votre ressenti** : notez les effets positifs et indésirables pour en parler avec votre médecin.

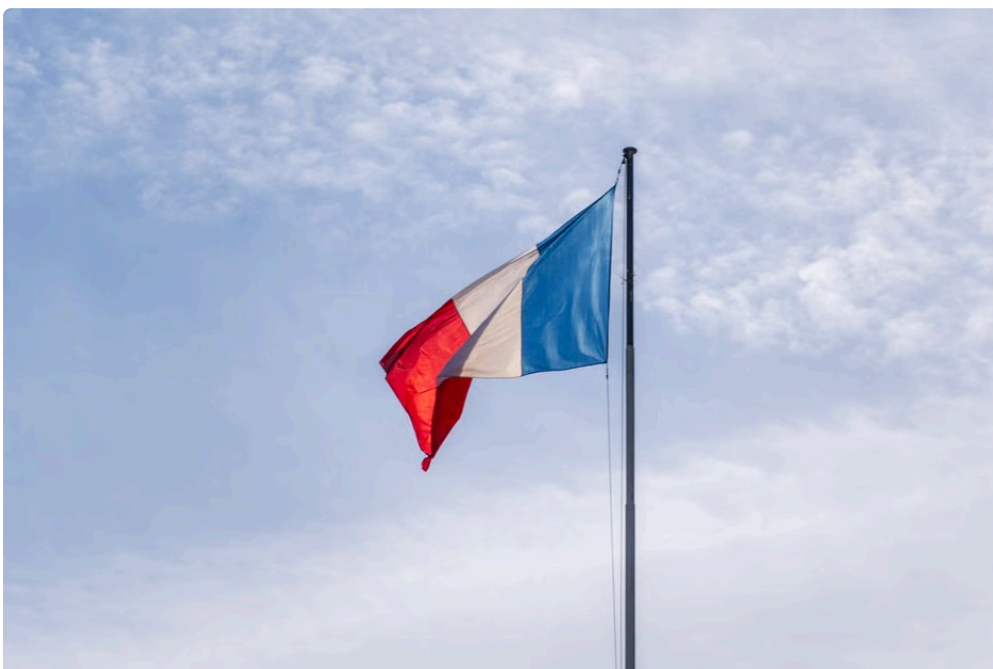
Conclusion

Être éligible au **cannabis thérapeutique** en France est une opportunité prometteuse mais encadrée avec rigueur. Pour savoir *quel médecin consulter*, la clé est de partir de votre **médecin traitant** et d'être orienté vers un spécialiste habilité selon votre pathologie.

Ask yourself this: grâce au cadre légal protecteur de la loi kouchner, vous bénéficiez d'un droit à l'information claire, d'un consentement libre et éclairé, ainsi que d'un accès sécurisé à votre dossier médical. Vous pouvez aussi vous appuyer sur des outils numériques comme Releaf, validés par les autorités de santé, pour vous accompagner.

Cette étape nouvelle dans votre parcours de soin demande patience et dialogue ouvert avec vos professionnels de santé, car le cannabis thérapeutique est avant tout un traitement médical à adapter au plus près de vos besoins.

Pour approfondir :



- Site ANSM – Cannabis thérapeutique en France

- Application Releaf – accompagnement patients cannabis thérapeutique
- Droits des patients et accès au dossier médical (Service Public)